

Rapport à l'attention du  
Département des finances et de l'économie

**Analyse comparative  
de la structure des dépenses  
du Canton du Tessin**

Prof. Nils Soguel  
avec la collaboration d'Allister Keane  
Lausanne  
Avril 2013

## Termes de référence succincts

Auteurs	Prof. Nils Soguel (mandataire) avec la collaboration d'Allister Keane Chaire de finances publiques IDHEAP-Institut de hautes études en administration publique
Titre	Analyse comparative de la structure des dépenses du Canton du Tessin
Mandant	Département des finances et de l'économie de la République et Canton du Tessin
Attribution du mandat	Décembre 2012
Remise du rapport	Avril 2013
Proposition sur la manière de citer	Soguel N. avec la collaboration de Keane A. (2013), <i>Analyse comparative de la structure des dépenses du Canton du Tessin</i> , Rapport d'expertise à l'attention du Département des finances et de l'économie de la République et Canton du Tessin, Institut de hautes études en administration publique-IDHEAP, Lausanne.
Indépendance des résultats et des avis	Le mandataire atteste qu'il a bénéficié de toute l'autonomie requise dans la conduite de son analyse. Dans ce rapport, les résultats et les avis sont exprimés en toute indépendance. Par conséquent ces résultats et ces avis ne reflètent pas nécessairement la position du mandant et n'engagent donc pas ce dernier.
Langage épïcène	Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin.
Adresse du mandataire	IDHEAP Quartier UNIL Mouline CH – 1015 Lausanne T 021 557 40 00 F 021 557 40 09 nsoguel@idheap.unil.ch www.idheap.ch/fp

## Sommaire

1. Objectif et démarche .....	1
2. Principaux constats .....	3
3. Comparaison pour les dix grandes fonctions.....	7
4. Comparaison pour la fonction «Sécurité sociale » .....	9
5. Comparaison pour la fonction « Administration générale ».....	11
6. Comparaison pour la fonction « Protection de l'environnement et aménagement du territoire » .....	13
7. Comparaison pour la fonction « Culture, sport et loisirs, église ».....	15
8. Comparaison pour la fonction « Finances et impôts » .....	17
9. Comparaison pour la fonction « Ordre et sécurité publique, défense » .....	19
10. Comparaison pour la fonction « Trafic et télécommunications ».....	21
11. Comparaison pour la fonction « Santé ».....	23
12. Comparaison pour la fonction « Formation ».....	25
13. Comparaison pour la fonction « Economie publique ».....	27
14. Degré de centralisation : Comparaison de la part des dépenses des collectivités assumées par le seul échelon cantonal.....	29

## 1. Objectif et démarche

L'objectif principal de cette note est d'identifier les domaines dans lesquels les dépenses des collectivités publiques tessinoises sont plus élevées qu'ailleurs. Les domaines pour lesquels les dépenses sont moins élevées seront également identifiés. Plus spécifiquement, le but est de comparer la structure des dépenses des administrations publiques du canton du Tessin avec celle de la moyenne des cantons suisses.

La comparaison est basée sur la classification des dépenses par grandes fonctions de l'Etat. Cette classification est celle utilisée dans le cadre de la Statistique financière de la Suisse établie par l'Administration fédérale des finances. Cette statistique distingue au premier niveau dix grandes fonctions : (1) Administration générale ; (2) Ordre et sécurité publique, défense ; (3) Formation ; (4) Culture, sport et loisirs, église ; (5) Santé ; (6) Sécurité sociale ; (7) Trafic et télécommunications ; (8) Protection de l'environnement et aménagement du territoire ; (9) Economie publique ; (10) Finances et impôts.

Ces fonctions font l'objet d'une analyse à un deuxième niveau de détail. Par exemple, pour la fonction « Sécurité sociale », on distinguera huit domaines : Famille et jeunesse ; Aide sociale et domaine de l'asile ; Prévoyance sociale ; Construction de logements sociaux ; Chômage ; Invalidité ; Maladie et accidents ; Vieillesse et survivants.

La répartition des tâches entre le canton et les communes varie d'un canton à l'autre. Par conséquent, comparer les seules dépenses du Canton du Tessin avec les seules dépenses de la moyenne des autres cantons pourrait conduire à des conclusions erronées. C'est pourquoi nous comparons ici les dépenses cumulées de l'échelon cantonal et de l'échelon communal (y compris les syndicats intercommunaux). Du coup, si la comparaison montre que les dépenses sont plus basses ou plus élevées au Tessin qu'en moyenne de l'ensemble des cantons, il serait hâtif de conclure que la différence provient uniquement de l'échelon cantonal ou uniquement de l'échelon communal. Cela dit, effectuer une comparaison en groupant canton et communes est pertinent dans la mesure où les contribuables sont à la fois contribuables au niveau cantonal et communal.

Les dépenses considérées ici correspondent au cumul des dépenses courantes et des dépenses d'investissement. Si les dépenses courantes sont assez constantes dans le temps, il n'en va pas de même des dépenses d'investissement. Ces dernières peuvent être volatiles d'une année à l'autre, en particulier dans les collectivités publiques de taille modeste. C'est pourquoi nous avons pris la précaution de baser la comparaison sur une moyenne de trois années : 2008, 2009 et 2010. 2010 est en effet l'année la plus récente pour laquelle la statistique financière de la Suisse est disponible au moment où nous écrivons ces lignes.

La comparaison s'effectue selon trois axes :

- a) Comparaison de la *part, mesurée en pourcents*, des dépenses pour chacune des différentes fonctions dans le total des dépenses, entre les administrations publiques tessinoises et la moyenne des administrations publiques des autres cantons.

- b) Comparaison des *dépenses par habitant*<sup>1</sup> pour chacune des différentes fonctions, entre les administrations publiques tessinoises et la moyenne des administrations publiques des autres cantons.
- c) Comparaison des *dépenses par habitant corrigées* pour chacune des différentes fonctions, entre les administrations publiques tessinoises et la moyenne des administrations publiques de tous les cantons. La correction est effectuée pour tenir compte du fait que le niveau général des salaires est plus élevé ailleurs en Suisse qu'au Tessin. Par conséquent, toutes choses égales par ailleurs, les dépenses par habitant seraient plus faibles dans les autres cantons si le niveau des salaires y était identique à ce qu'il est au Tessin. La correction des dépenses par habitant est effectuée sur la moyenne des cantons de manière à montrer quel serait le niveau des dépenses par habitant en moyenne intercantonale, si les salaires étaient dans tous les cantons les mêmes qu'au Tessin. La correction est opérée à l'aide des données de l'enquête suisse 2008 et 2010 sur la structure des salaires menée par l'Office fédéral de la statistique. Ces données montrent que les salaires dans le secteur public sont en moyenne 4,05% plus hauts dans la moyenne des cantons suisses. Donc les dépenses par habitant de la moyenne des autres cantons doivent être réduites de ce pourcentage pour être comparables à celles des administrations publiques tessinoises. Tenir compte du niveau des salaires pour corriger le niveau de l'ensemble des dépenses est pertinent lorsque l'on constate qu'un quart des dépenses sont des dépenses de personnel et que la moitié sont des dépenses de transferts (autrement dit des subventions ou des contributions), transferts qui financent pour l'essentiel des dépenses de personnel dans les entités subventionnées ou conventionnées. Il est d'ailleurs frappant de constater qu'avant correction les dépenses totales par habitant se situent à 13'642 francs au plan intercantonal, contre 12'912 francs au Tessin. Mais après correction, les dépenses par habitant au plan intercantonal se situent à 13'090 francs, soit au niveau des dépenses tessinoises. Evidemment derrière ces chiffres se trouve une réalité qui varie d'une fonction à l'autre, ainsi que nous allons nous en rendre compte.

---

<sup>1</sup> Le nombre d'habitants mobilisé dans le cadre de cette étude se fonde sur les données du "Bilan de la population résidente permanente selon le canton" proposées par l'Office fédéral de la statistique "Bilan de la population résidente permanente selon le canton"

## 2. Principaux constats

Le Tableau 1 résume, pour les dix grandes fonctions de l'Etat, celles qui sont, par habitant, plus coûteuses, respectivement moins coûteuses dans les collectivités tessinoises qu'en moyenne intercantonale. Les chiffres mentionnés pour la moyenne des cantons dans la colonne 'Intercantonal' sont les chiffres corrigés pour tenir compte du différentiel de salaires (niveaux cantons et communes). Par exemple, le Tableau 1 montre que, si l'ensemble des cantons suisses faisait face au même niveau de salaire que le Tessin, alors les dépenses de Sécurité sociale seraient de 2'110 francs par habitant (en réalité et sans correction elles sont de 2'199 francs).

Le tableau 1 montre que sept fonctions coûtent davantage au Tessin qu'en moyenne intercantonale et que trois fonctions coûtent moins. Les sept fonctions qui coûtent davantage au Tessin qu'en moyenne intercantonale sont : Sécurité sociale (712 fr. de plus, soit 34% de plus) ; Administration générale (+162 fr. ; +15%) ; Protection de l'environnement et aménagement du territoire (+89 fr. ; +13%) ; Culture, sport et loisirs, église (+80 fr. ; +16%) ; Finances et impôts (+59 fr. ; +12%) ; Ordre et sécurité publique (+31 fr. ; 3%) ; Trafic et télécommunications (+22 fr., 2%).

**Tableau 1 Comparaison des dépenses par habitant pour les grandes fonctions de l'Etat entre le Tessin et la moyenne des cantons suisses (cantons et communes, moyenne 2008-2010, chiffre intercantonal corrigé pour tenir compte du différentiel de salaires)**

Fonction	Intercantonal en Fr.	Tessin en Fr.	Ecart	
			en Fr.	en %
Sécurité sociale	2'110	2'823	712	34%
Administration générale	1'090	1'252	162	15%
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	675	765	89	13%
Culture, sport et loisirs, église	509	589	80	16%
Finances et impôts	512	571	59	12%
Ordre et sécurité publique, défense	1'012	1'043	31	3%
Trafic et télécommunications	1'400	1'422	22	2%
Santé	1'281	1'055	-227	-18%
Formation	3'549	3'025	-524	-15%
Economie publique	951	367	-584	-61%

Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.

A l'intérieur de ces sept fonctions, le Tableau 2 indique quels sont les domaines qui présentent un coût supérieur à la moyenne intercantonale ainsi que ceux qui affichent un coût inférieur. Le tableau mentionne les domaines par ordre décroissant de surcoût en francs. Ainsi le domaine 'Vieillesse et survivants' appartenant à la fonction 'Sécurité sociale' occasionne au Tessin (et dans les communes du canton) un coût supérieur de 325 francs, soit de 87%, à celui observé dans l'ensemble des cantons.

**Tableau 2 Comparaison par domaine des dépenses par habitant dans les fonctions plus coûteuses au Tessin qu'en moyenne (cantons et communes, moyenne 2008-2010, chiffre intercantonal corrigé pour tenir compte du différentiel de salaires)**

Domaine	Fonction concernée	Intercantonal	Tessin	Ecart	
		en Fr.	en Fr.	en Fr.	en %
Vieillesse et survivants	Sécurité sociale	373	698	325	87%
Maladie et accidents	Sécurité sociale	447	737	291	65%
Gestion des déchets	Protection de l'environnement	128	268	140	109%
Conventions fiscales	Finances et impôts	28	154	126	444%
Invalidité	Sécurité sociale	458	571	112	25%
Administration de la fortune et de la dette	Finances et impôts	310	402	91	29%
Services généraux, autres	Administration générale	607	689	82	14%
Sécurité publique	Ordre et sécurité publique, défense	426	497	71	17%
Administration des finances et des contributions	Administration générale	198	265	68	34%
Sport et loisirs	Culture, sport et loisirs, église	238	301	63	27%
Traitement des eaux usées	Protection de l'environnement	195	245	50	26%
Circulation routière	Trafic et télécommunications	1'066	1'111	45	4%
Immeubles administratifs n.c.a.	Administration générale	193	227	35	18%
Aménagement du territoire	Protection de l'environnement	64	89	25	39%
Chômage	Sécurité sociale	101	123	22	22%
Héritage culturel	Culture, sport et loisirs, église	82	101	19	23%
Construction de logements sociaux	Sécurité sociale	22	29	7	32%
Culture, autres	Culture, sport et loisirs, église	154	160	6	4%
Trafic, autres	Trafic et télécommunications	9	14	6	69%
Médias	Culture, sport et loisirs, église	9	13	5	53%
Législatif	Administration générale	27	29	2	9%
Protection de l'environnement, autres	Protection de l'environnement	63	64	1	2%
Impôts	Finances et impôts	0	0	0	0%
Parts aux recettes de la Confédération	Finances et impôts	0	0	0	0%
Parts de revenus, autres	Finances et impôts	0	0	0	0%
Postes non ventilables	Finances et impôts	0	0	0	0%
Justice	Ordre et sécurité publique, défense	155	154	-1	-1%
Questions juridiques	Ordre et sécurité publique, défense	199	198	-1	-1%
Prévoyance sociale n.c.a.	Sécurité sociale	5	1	-4	-74%
Service du feu	Ordre et sécurité publique, défense	84	79	-6	-7%
Protection des espèces et du paysage	Protection de l'environnement	23	17	-6	-26%
Lutte contre la pollution de l'environnement	Protection de l'environnement	7	0	-6	-94%
Aide sociale et domaine de l'asile	Sécurité sociale	517	505	-13	-2%
Eglises et affaires religieuses	Culture, sport et loisirs, église	27	13	-14	-51%
Défense	Ordre et sécurité publique, défense	59	45	-14	-24%
Exécution des peines	Ordre et sécurité publique, défense	88	70	-17	-20%
Exécutif	Administration générale	66	41	-25	-39%
Transports publics	Trafic et télécommunications	325	297	-28	-9%
Famille et jeunesse	Sécurité sociale	188	159	-28	-15%
Aménagements	Protection de l'environnement	102	49	-53	-52%
Approvisionnement en eau	Protection de l'environnement	94	32	-62	-66%
Péréquation financière et compensation des charges	Finances et impôts	173	16	-157	-91%

Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.

D'après le Tableau 1, les trois fonctions qui engendrent un coût inférieur au Tessin qu'en moyenne intercantonale sont : Santé (-227 fr.; -18%); Formation (-524 fr.; -15%) et Economie publique (-584 fr.; -61%). A l'intérieur de ces trois fonctions, le Tableau 3 indique quels sont les écarts de consommation du Tessin par rapport à la moyenne des cantons suisses. Le tableau mentionne les domaines par ordre décroissant de surcoût en francs. Ainsi, les dépenses du domaine 'santé publique non catégorisées ailleurs' sont au Tessin (y compris dans les communes du canton) de 51 francs plus élevées qu'en moyenne intercantonale, soit un surcoût de 116% par rapport à l'ensemble des cantons.

**Tableau 3 Comparaison par domaine des dépenses par habitant dans les fonctions moins coûteuses au Tessin qu'en moyenne (cantons et communes, moyenne 2008-2010, chiffre intercantonal corrigé pour tenir compte du différentiel de salaires)**

Domaine	Fonction concernée	Intercantonal en Fr.	Tessin en Fr.	Ecart	
				en Fr.	en %
Formation professionnelle initiale	Formation	466	519	53	11%
Santé publique n.c.a.	Santé	44	95	51	116%
Hautes écoles	Formation	626	660	34	5%
Soins ambulatoires	Santé	81	105	23	28%
Formation professionnelle supérieure	Formation	22	42	20	94%
Chasse et pêche	Economie publique	12	15	3	28%
R-D économie publique	Economie publique	0	0	0	0%
Prévention	Santé	59	59	0	0%
Autres exploitations artisanales	Economie publique	3	0	-3	-100%
Tourisme	Economie publique	37	30	-7	-20%
Recherche	Formation	69	51	-18	-27%
Sylviculture	Economie publique	108	88	-20	-18%
Autres systèmes éducatifs	Formation	67	45	-22	-33%
Banques et assurances	Economie publique	22	0	-22	-100%
Industrie, artisanat et commerce	Economie publique	69	42	-27	-39%
R-D santé	Santé	36	0	-36	-100%
Combustibles et énergie	Economie publique	108	29	-79	-73%
Ecoles de formation générale	Formation	333	221	-112	-34%
Ecoles spéciales	Formation	227	67	-161	-71%
Hôpitaux, homes médicalisés	Santé	1'061	797	-265	-25%
Scolarité obligatoire	Formation	1'738	1'421	-317	-18%
Agriculture	Formation	592	163	-429	-72%

Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.

En matière de formation, le canton du Tessin appartient au groupe des cantons universitaires. C'est pourquoi le Tableau 4 propose pour la fonction « Formation » une comparaison avec la moyenne des cantons universitaires, plutôt qu'avec l'ensemble des cantons suisses. On constate que le domaine « Formation professionnelle supérieure » crée au Tessin un coût supérieur de 23 francs, soit de 117%, à celui observé dans les cantons universitaires.

**Tableau 4 Comparaison par domaine des dépenses par habitant dans la fonction Formation au Tessin qu'en moyenne pour les cantons universitaires (cantons et communes, moyenne 2008-2010, chiffre intercantonal corrigé pour tenir compte du différentiel de salaires)**

Domaine	Intercantonal en Fr.	Tessin en Fr.	Ecart	
			en Fr.	en %
Formation professionnelle supérieure	19	42	23	117%
Autres systèmes éducatifs	79	45	-35	-44%
Formation professionnelle initiale	601	519	-82	-14%
Ecoles de formation générale	322	221	-101	-31%
Recherche	196	51	-145	-74%
Ecoles spéciales	243	67	-176	-72%
Scolarité obligatoire	1'807	1'421	-386	-21%
Hautes écoles	1'149	660	-489	-43%

Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.

Les résultats présentés ici sont bruts. Les raisons des écarts entre les dépenses par habitant au Tessin par rapport à la moyenne restent à analyser. Mais, ce n'est



pas l'objectif du mandat qui nous a été confié. Dans l'analyse de ces raisons, divers éléments devraient être considérés :

- D'abord il faut considérer le fait que la catégorisation des dépenses dans les différentes fonctions et domaines peut ne pas être parfaite. La statistique financière a réalisé d'énormes progrès dès 2008 (année à partir de laquelle se basent nos résultats). Toutefois, le travail statistique réalisé par l'Administration fédérale des finances reste tributaire des chiffres relevés auprès des cantons et des communes. Le travail réalisé ici peut aussi servir à identifier de possibles améliorations des relevés et, donc, de la statistique. Cela étant, lorsque des écarts significatifs apparaissent (en francs ou en pourcentage), ces écarts ne peuvent évidemment pas être attribués uniquement à un problème de catégorisation des dépenses.
- A partir de là, il se peut que l'écart provienne de *choix librement consentis* par la population tessinoise et ses représentants de bénéficier dans certains domaines de prestations supérieures en qualité ou en quantité à ce que l'on trouve dans la moyenne des cantons.
- Il se peut également que, dans un domaine particulier, la qualité ou la quantité des prestations *doivent* être supérieures à ce qu'elles sont dans la moyenne des cantons. En effet, les besoins peuvent être plus importants au Tessin qu'ailleurs et les *normes à respecter* pour satisfaire ces besoins peuvent être imposées au Tessin (par exemple par la Confédération). Dans ce cas, l'écart découle de conditions socio-démographiques « défavorables ».
- Il se peut également que, dans un domaine particulier, la qualité ou la quantité des prestations soient identiques à ce qu'elles sont dans la moyenne des cantons. Alors, l'écart peut provenir de *conditions de production* locales défavorables, par exemple liées à des facteurs géo-topographiques.
- Finalement, l'écart peut provenir d'une inefficience dans la manière de fournir la prestation. Autrement dit, le processus de production consomme davantage de ressources que la moyenne intercantonale simplement parce qu'il est moins bien organisé qu'ailleurs. Dans ce cas, le Tessin pourrait s'inspirer des autres cantons, par exemple dans la manière dont les tâches sont réparties entre le canton et les communes ou dans la manière dont soit le canton, soit les communes réalisent ces tâches.

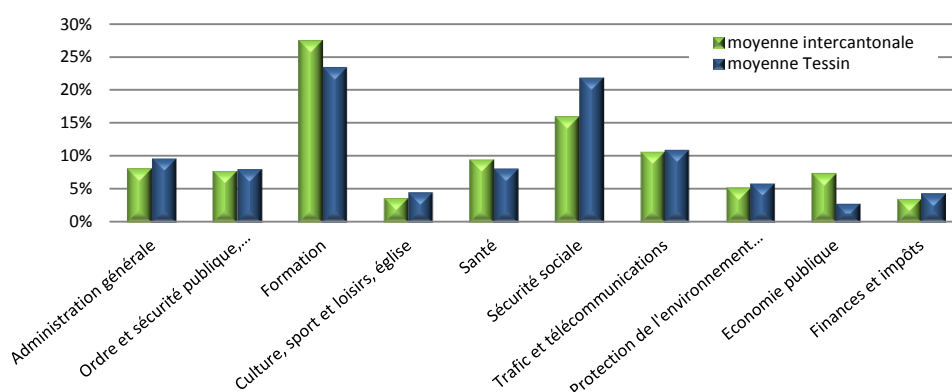
A ce titre, il semble que certaines tâches soient plus centralisées au Tessin qu'en moyenne intercantonale. Il s'agit de « Formation » ; « Sécurité sociale » et « Economie publique ». On rappellera ici que « Formation » et « Sécurité sociale » sont les tâches qui coûtent le plus par habitant avec respectivement 3'025 francs et 2'823 francs par habitant. On rappellera également que c'est pour la fonction « Sécurité sociale » que le surcoût par rapport à la moyenne intercantonale corrigée est le plus important avec 712 francs.

D'autres tâches semblent moins centralisées qu'ailleurs : « Finances et impôts » ; « Culture, sport et loisirs, église » ; « Ordre et sécurité publique, défense » ; « Santé » et « Trafic et télécommunication ».

### 3. Comparaison pour les dix grandes fonctions

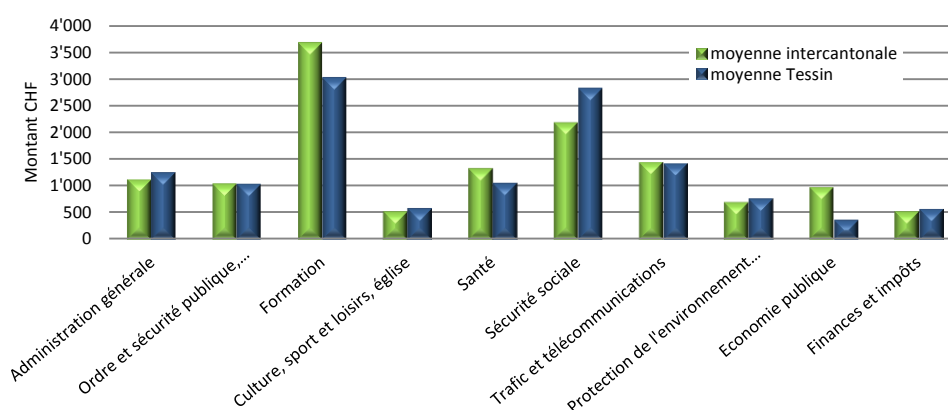
Cette section compare les dépenses des dix fonctions principales des collectivités publiques tessinoises avec les dépenses de la moyenne des cantons suisses. Ces dix fonctions principales correspondent au premier niveau de la classification fonctionnelle. La comparaison s'effectue selon trois axes : part des dépenses de chaque fonction dans le total des dépenses, dépenses par habitant, dépenses par habitant corrigées pour tenir compte du fait que le niveau des salaires est plus élevé dans les autres cantons qu'au Tessin.

**Figure 1 Part des dépenses des fonctions principales de l'Etat dans le total**



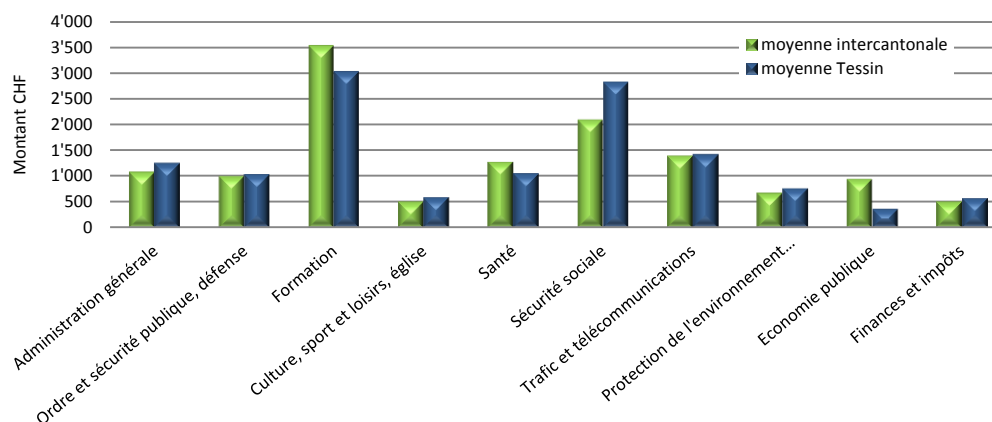
Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.

**Figure 2 Dépenses par habitant pour les fonctions principales de l'Etat**



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.

**Figure 3** Dépenses par habitant corrigées pour les fonctions principales de l'Etat



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS), Office fédéral de la statistique. Propres calculs.

Au Tessin, comme en moyenne dans l'ensemble des cantons suisses, trois fonctions consomment plus de 10% des ressources budgétaires au cours de la période 2008 à 2010 (Figure 1). Il s'agit (a) de la Formation, (b) de la Sécurité sociale et (c) du Trafic et des télécommunications. Trois autres fonctions s'approchent de la barre des 10% : (d) Administration générale, (e) Santé, ainsi qu' (f) Ordre, sécurité publique et défense. En francs par habitant ces six fonctions sont également celles qui coûtent le plus cher avec plus de 1'000 francs par habitant (Figure 2). Les deux fonctions les plus coûteuses sont la Formation (3'025 francs par habitant) et la Sécurité sociale (2'823 francs).

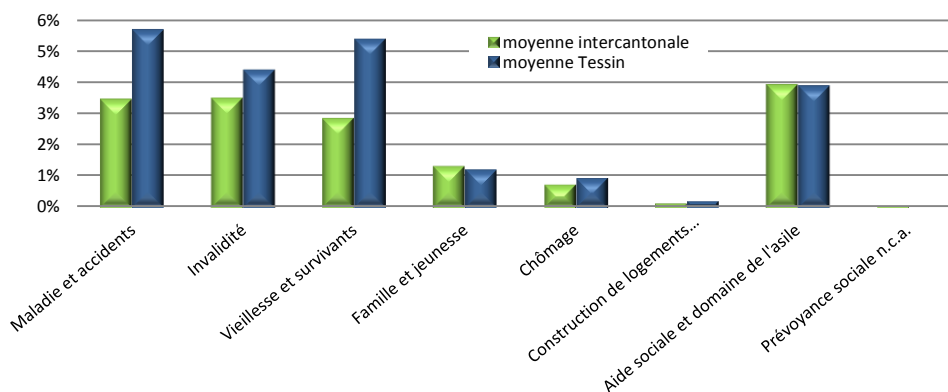
On constate des écarts entre le Tessin et la moyenne des cantons suisses.

- Certaines fonctions consomment par habitant moins de ressources au Tessin (Figure 2) : Formation (673 fr. de moins) ; Economie publique (-624 fr.) ; Santé (-281 fr.) ; Trafic et télécommunications (-37 fr.) ainsi qu'Ordre et sécurité publique (-11 fr.).
- D'autres fonctions coûtent par habitant davantage au Tessin qu'en moyenne (Figure 2) : Sécurité sociale (+623 fr. de plus) ; Administration générale (+116 fr.) ; Protection de l'environnement et aménagement du territoire (+61 fr.) ; Culture, sport et loisirs, église (+58 fr.) ; Finances et impôts (+38 fr.).
- Si l'on corrige la moyenne pour tenir compte du différentiel de salaires de la fonction publique, les surcoûts par habitant sont les suivants (Figure 3) : Sécurité sociale (712 fr. de plus, soit 34% de plus) ; Administration générale (+162 fr. ; +15%) ; Protection de l'environnement et aménagement du territoire (+89 fr. ; +13%) ; Culture, sport et loisirs, église (+80 fr. ; +16%) ; Finances et impôts (+59 fr. ; +12%) ; Ordre et sécurité publique (+31 fr. ; 3%) ; Trafic et télécommunications (+22 fr., 2%). Ces sept fonctions seront détaillées dans les chapitres 4 à 10.
- Les trois fonctions pour lesquelles les dépenses au Tessin sont inférieures à la moyenne intercantonale corrigée seront détaillées dans les chapitres 11 à 13. Il s'agit de santé (-227 fr ; -18%).

## 4. Comparaison pour la fonction « Sécurité sociale »

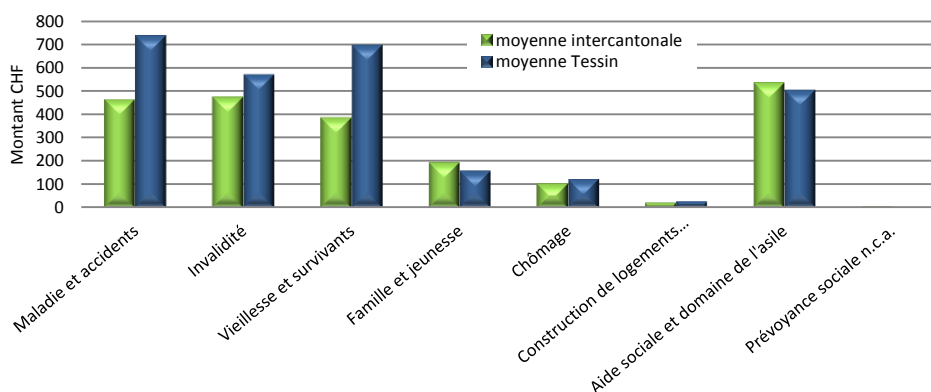
Cette section compare les dépenses des principaux domaines de la fonction « Sécurité sociale » des collectivités publiques tessinoises avec les dépenses de la moyenne des cantons suisses. Rappelons qu'au Tessin la fonction « Sécurité sociale » est la deuxième fonction la plus coûteuse avec 2'823 francs par habitant (22% des dépenses). Elle occasionne le plus important surcoût par rapport à la moyenne corrigée pour tenir compte du niveau des salaires (+712 fr. par habitant, soit +34% de plus que la dépense intercantonale moyenne par habitant).

**Figure 4** Part des principaux domaines de la fonction « Sécurité sociale » dans le total



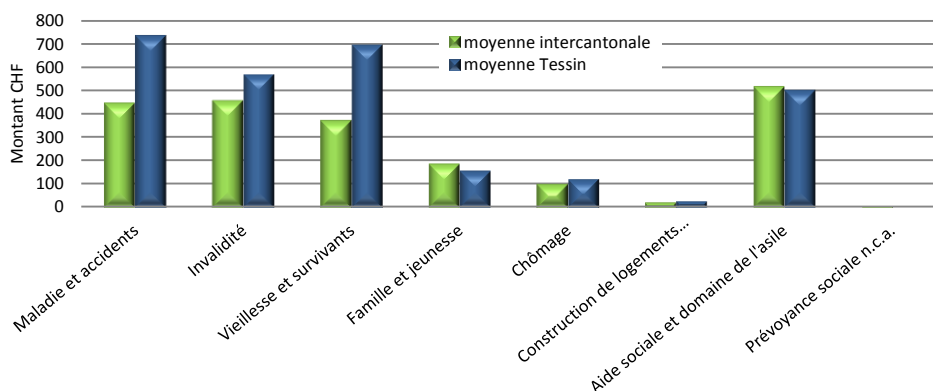
Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.  
 Note : n.c.a. = non catégorisée ailleurs.

**Figure 5** Dépenses par habitant pour les principaux domaines de la fonction « Sécurité sociale »



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.  
 Note : n.c.a. = non catégorisée ailleurs.

**Figure 6** Dépenses par habitant corrigées pour les principaux domaines de la fonction « Sécurité sociale »



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS), Office fédéral de la statistique. Propres calculs.

Note : n.c.a. = non catégorisée ailleurs.

Au Tessin, trois domaines à l'intérieur de la fonction « Sécurité sociale » consomment plus de 4% des ressources budgétaires au cours de la période 2008 à 2010 (Figure 4). Il s'agit de (a) Maladie et accidents, (b) Vieillesse et survivants et (c) Invalidité. Un autre domaine s'approche de la barre des 4% : Aide sociale et domaine de l'asile. En francs par habitant ces quatre domaines sont également ceux qui coûtent le plus cher avec plus de 500 francs par habitant (Figure 5). Les deux domaines les plus coûteux sont : Maladie et accidents 737 fr. par habitant et Vieillesse et survivants (698 fr.).

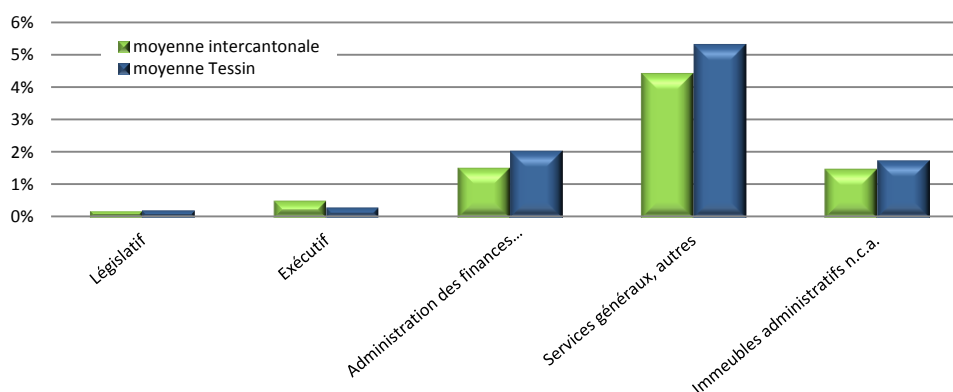
On constate toutefois des écarts entre le Tessin et la moyenne des cantons suisses.

- Certains domaines consomment par habitant moins de ressources au Tessin (Figure 5) : Famille et jeunesse (36 fr. de moins) ; Aide sociale et domaine de l'asile (-34 fr.) ; Prévoyance sociale non catégorisée ailleurs (-4 fr.).
- D'autres domaines coûtent par habitant davantage au Tessin qu'en moyenne (Figure 5) : Vieillesse et survivants (+310 fr. de plus) ; Maladie et accidents (+272 fr.) ; Invalidité (+93 fr.) ; Chômage (+18 fr.) ; Construction de logements sociaux (+6 fr.).
- Si l'on corrige la moyenne pour tenir compte du différentiel de salaires de la fonction publique, les surcoûts par habitant sont les suivants (Figure 6) : Vieillesse et survivants (325 fr. de plus, soit 87% de plus) ; Maladie et accidents (+291 fr. ; +65%) ; Invalidité (+112 fr. ; +25%) ; Chômage (+22 fr. ; +22%) ; Construction de logements sociaux (+7 fr. ; +32%).

## 5. Comparaison pour la fonction « Administration générale »

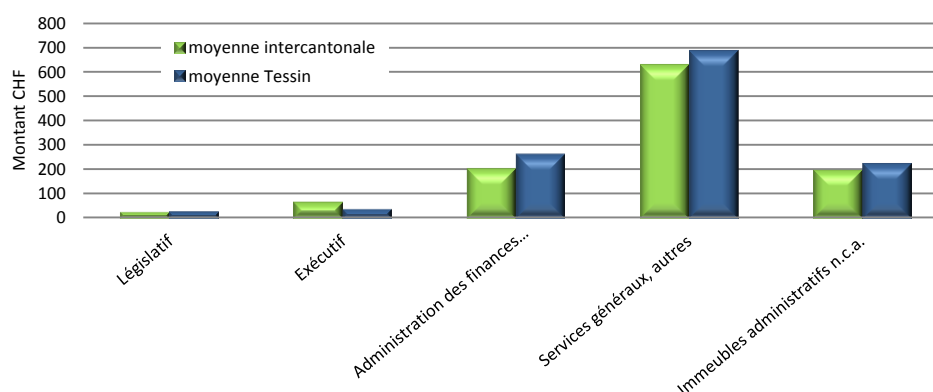
Cette section compare les dépenses des principaux domaines de la fonction « Administration générale » des collectivités publiques tessinoises avec les dépenses de la moyenne des cantons suisses. Rappelons qu'au Tessin la fonction « Administration générale » est la quatrième fonction la plus coûteuse avec 1'152 francs par habitant (10% des dépenses totales). Elle occasionne le deuxième plus important surcoût par rapport à la moyenne corrigée pour tenir compte du niveau des salaires (+162 fr. par habitant, soit 15 de plus que la dépense intercantonale moyenne par habitant).

**Figure 7** Part des principaux domaines de la fonction « Administration générale » dans le total



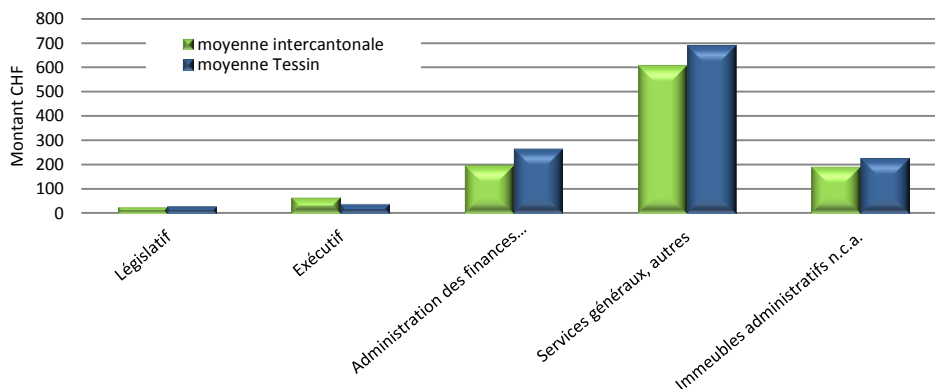
Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.  
 Note : n.c.a. = non catégorisée ailleurs.

**Figure 8** Dépenses par habitant pour les principaux domaines de la fonction « Administration générale »



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.  
 Note : n.c.a. = non catégorisée ailleurs.

**Figure 9** Dépenses par habitant corrigées pour les principaux domaines de la fonction « Administration générale »



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS), Office fédéral de la statistique. Propres calculs.

Note : n.c.a. = non catégorisée ailleurs.

Au Tessin, comme en moyenne dans l'ensemble des cantons suisses, trois domaines à l'intérieur de la fonction « Administration générale » consomment sensiblement plus de ressources budgétaires que les autres au cours de la période 2008 à 2010 (Figure 7). Il s'agit de (a) Services généraux et autres, (b) Administration des finances et des contributions (c) Immeubles administratifs non catégorisés. En francs par habitant, ces trois domaines sont ceux qui coûtent le plus cher avec plus de 200 francs par habitant (Figure 8) : Services généraux et autres (689 fr. par habitant), Administration des finances et des contributions (265 fr.), Immeubles administratifs non catégorisés (227 fr.).

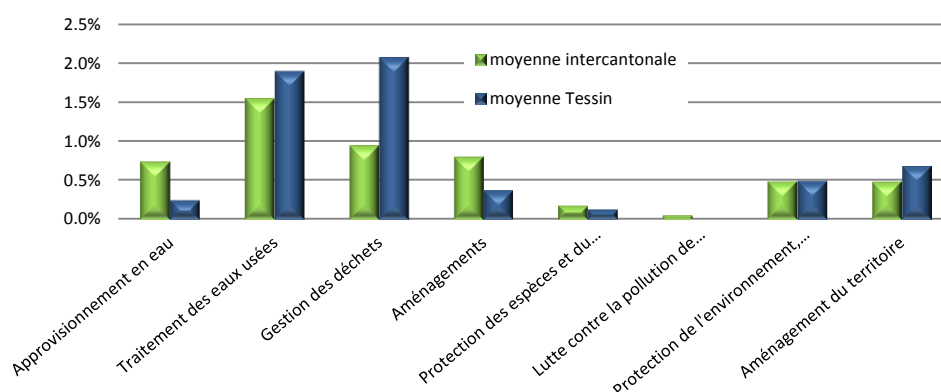
On constate toutefois des écarts entre le Tessin et la moyenne des cantons suisses.

- Le domaine Exécutif consomme par habitant moins de ressources au Tessin (Figure 8) (28 fr. de moins).
- D'autres domaines coûtent par habitant davantage au Tessin qu'en moyenne (Figure 8) : Administration des finances et des contributions (+59 fr. de plus) ; Services généraux et autres (+57 fr.) ; Immeubles administratifs non catégorisés (+27 fr.) ; Législatif (+1 fr.).
- Si l'on corrige la moyenne pour tenir compte du différentiel de salaires de la fonction publique, les surcoûts par habitant sont les suivants (Figure 9) : Services généraux et autres (+82 fr. de plus, soit 14% de plus) ; Administration des finances et des contributions (+68 fr. ; +34%) ; Immeubles administratifs non catégorisés (+35 fr. ; +18%) ; Législatif (+2 fr. ; 9%).

## 6. Comparaison pour la fonction « Protection de l'environnement et aménagement du territoire »

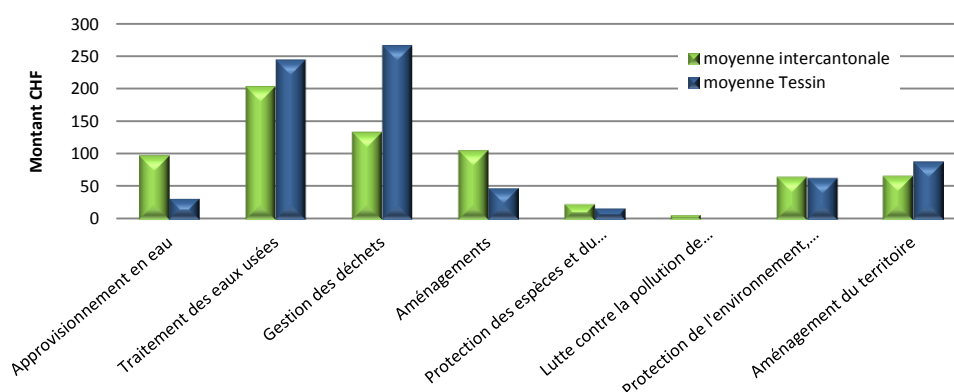
Cette section compare les dépenses des principaux domaines de la fonction « Protection de l'environnement et aménagement du territoire » des collectivités publiques tessinoises avec les dépenses de la moyenne des cantons suisses. Au Tessin cette fonction n'est certes pas la plus coûteuse avec 765 francs par habitant (6% des dépenses totales). Mais elle occasionne le troisième plus important surcoût par rapport à la moyenne corrigée pour tenir compte du niveau des salaires (+89 fr. par habitant, soit 13% de plus que la dépense intercantonale moyenne par habitant).

**Figure 10** Part des principaux domaines de la fonction « Protection de l'environnement et aménagement du territoire » dans le total



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.

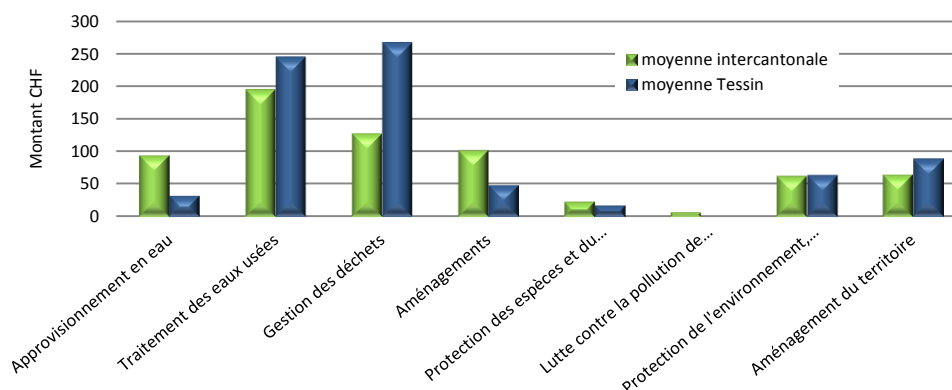
**Figure 11** Dépenses par habitant pour les principaux domaines de la fonction « Protection de l'environnement et aménagement du territoire »



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.



**Figure 12** Dépenses par habitant corrigées pour les principaux domaines de la fonction « Protection de l'environnement et aménagement du territoire »



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS), Office fédéral de la statistique. Propres calculs.

Au Tessin, deux domaines à l'intérieur de la fonction « Protection de l'environnement et aménagement du territoire » consomment environ 2% des ressources budgétaires au cours de la période 2008 à 2010 (Figure 10). Il s'agit de (a) Traitement des eaux usées, (b) Gestion des déchets. Notons déjà que ce dernier est, à l'intérieur de cette fonction, celui qui consomme le plus de ressources au Tessin, alors qu'en moyenne intercantonale c'est le traitement des eaux qui consomme le plus. En francs par habitant ces deux domaines sont également ceux qui coûtent le plus cher avec plus de 200 francs par habitant (Figure 11) : 268 francs pour la Gestion des déchets et 245 francs pour le Traitement des eaux usées.

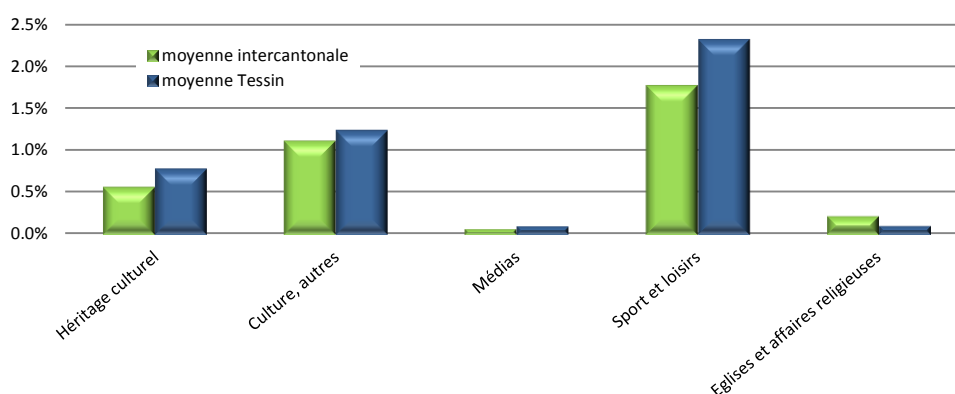
On constate toutefois des écarts entre le Tessin et la moyenne des cantons suisses.

- Certains domaines consomment par habitant moins de ressources au Tessin (Figure 11) : Approvisionnement en eau (66 fr. de moins) ; Aménagements (-57 fr.) ; Protection des espèces et du paysage (-7 fr.) ; Lutte contre la pollution de l'environnement (-7 fr.) ainsi que Protection de l'environnement et autres (-1 fr.).
- D'autres domaines coûtent par habitant davantage au Tessin qu'en moyenne (Figure 11) : Gestion des déchets (134 fr. de plus) ; Traitement des eaux usées (+42 fr.) ; Aménagement du territoire (+22 fr.).
- Si l'on corrige la moyenne pour tenir compte du différentiel de salaires de la fonction publique, les surcoûts par habitant sont les suivants (Figure 12) : Gestion des déchets (140 fr. de plus, soit 109% de plus) ; Traitement des eaux usées (+50 fr. ; +26%) ; Aménagement du territoire (+25 fr. ; +39%) ; ainsi que Protection de l'environnement et autres (+1 fr. ; +2%).

## 7. Comparaison pour la fonction « Culture, sport et loisirs, église »

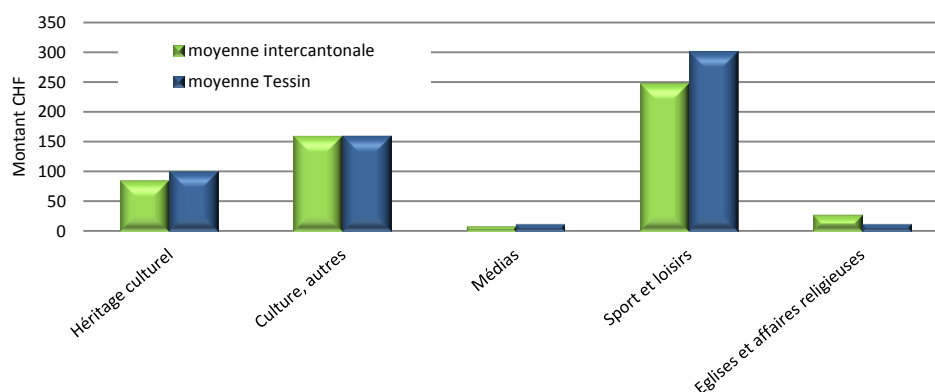
Cette section compare les dépenses des principaux domaines de la fonction « Culture, sport et loisirs, église » des collectivités publiques tessinoises avec les dépenses de la moyenne des cantons suisses. Au Tessin cette fonction n'est certes pas la plus coûteuse avec 589 francs par habitant (5% des dépenses totales). Mais elle occasionne le quatrième plus important surcoût par rapport à la moyenne corrigée pour tenir compte du niveau des salaires (+80 fr. par habitant, soit 16% de plus que la dépense intercantonale moyenne par habitant).

**Figure 13** Part des principaux domaines de la fonction « Culture, sport et loisirs, église » dans le total



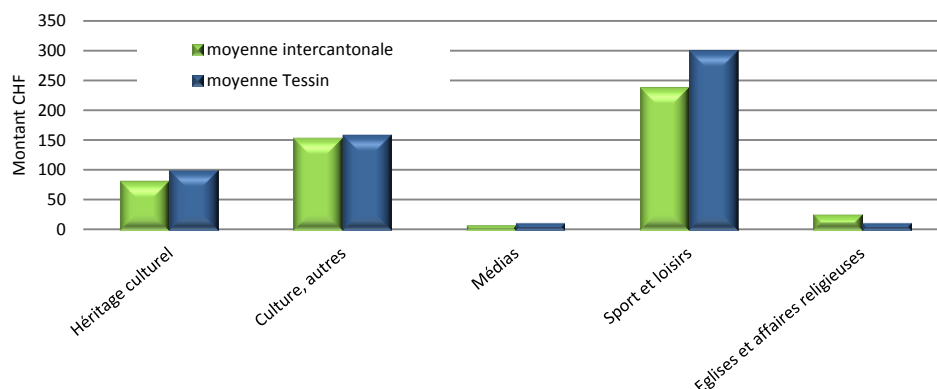
Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.

**Figure 14** Dépenses par habitant pour les principaux domaines de la fonction « Culture, sport et loisirs, église »



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.

**Figure 15** Dépenses par habitant corrigées pour les principaux domaines de la fonction « Culture, sport et loisirs, église »



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS), Office fédéral de la statistique. Propres calculs.

Au Tessin, comme en moyenne dans l'ensemble des cantons suisses, le domaine Sport et loisirs est celui qui consomme le plus de ressources budgétaires au cours de la période 2008 à 2010, suivi du domaine Culture et autres (Figure 13). Sport et loisirs consomme près de 2.5% des ressources et coûte 301 francs par habitant (Figure 14). Culture et autres consomme près de 1.5% des ressources et coûte 160 francs par habitant.

On constate toutefois des écarts entre le Tessin et la moyenne des cantons suisses.

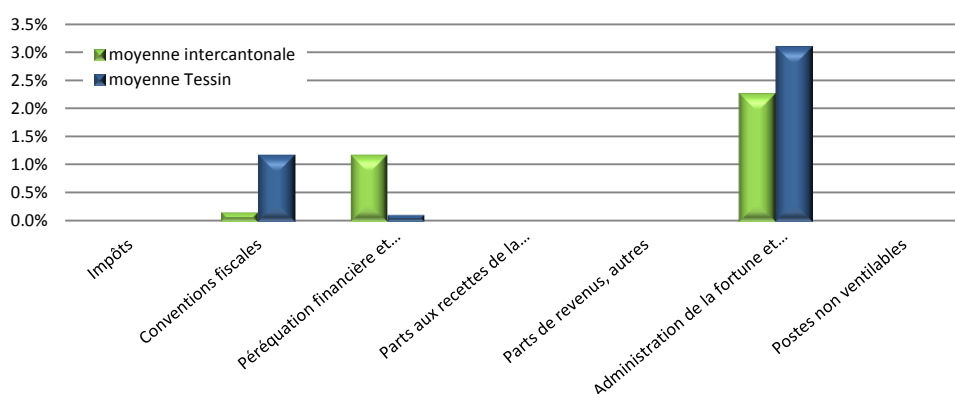
- Le domaine Eglises et affaires religieuses consomme 15 francs de moins par habitant au Tessin (Figure 14).
- D'autres domaines coûtent par habitant davantage au Tessin qu'en moyenne (Figure 14) : Sport et loisirs (53 fr. de plus) ; Héritage culturel (+16 fr.) ; Médias (+4 fr.).
- Le domaine Culture et autres consomme tout autant au Tessin qu'en moyenne non corrigée (Figure 14).
- Si l'on corrige la moyenne pour tenir compte du différentiel de salaires de la fonction publique, les surcoûts par habitant sont les suivants (Figure 15) : Sport et loisirs (63 fr. de plus, soit 27% de plus) ; Héritage culturel (+19 fr. ; +23%) ; Culture et autres (+6 fr. ; +4%) , Médias (+5 fr. ; +53%).

## 8. Comparaison pour la fonction « Finances et impôts »

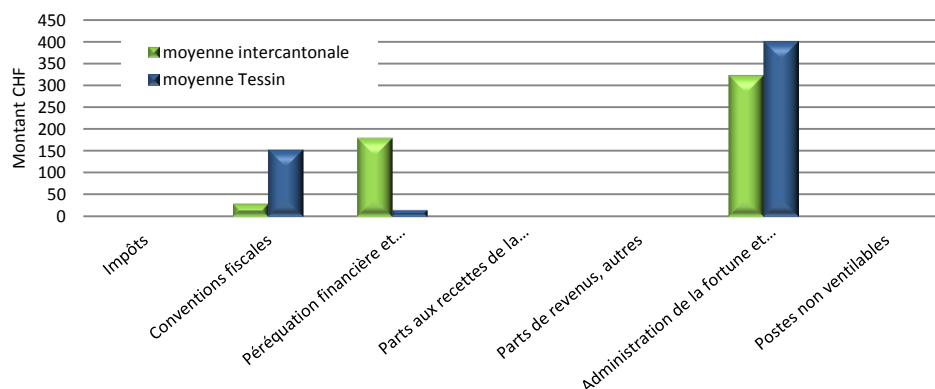
Cette section compare les dépenses des principaux domaines de la fonction « Finances et impôts » des collectivités publiques tessinoises avec les dépenses de la moyenne des cantons suisses. Au Tessin cette fonction n'est certes pas la plus coûteuse avec 571 francs par habitant (4% des dépenses totales). Mais elle occasionne le cinquième plus important surcoût par rapport à la moyenne corrigée pour tenir compte du niveau des salaires (+59 fr. par habitant, soit 12% de plus que la dépense intercantonale moyenne par habitant).

Cette fonction est probablement celle pour laquelle la comparaison intercantonale est la plus délicate. En effet, les écarts proviennent pour beaucoup des transferts. C'est pourquoi nous nous concentrerons sur les domaines Administration de la fortune et de la dette et Conventions fiscales, domaines sur lesquels les transferts n'ont pas d'impacts directs.

**Figure 16** Part des principaux domaines de la fonction « Finances et impôts » dans le total

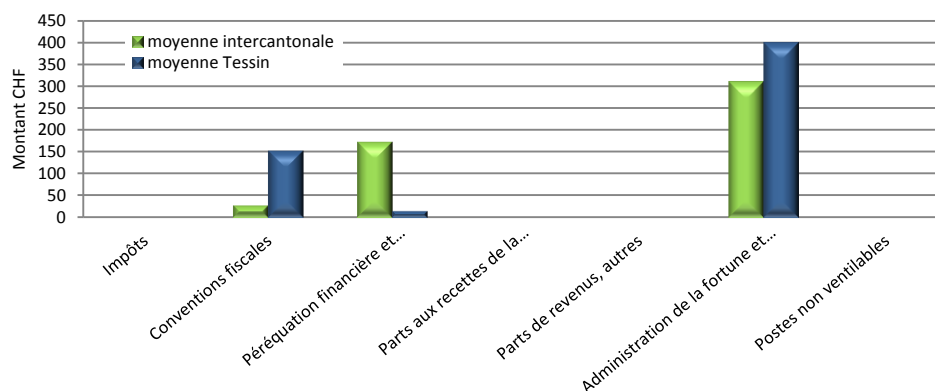


Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs. Figure 17 : Dépenses par habitant pour les principaux domaines de la fonction « Finances et impôts »



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.

**Figure 18** Dépenses par habitant corrigées pour les principaux domaines de la fonction « Finances et impôts »



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS), Office fédéral de la statistique. Propres calculs.

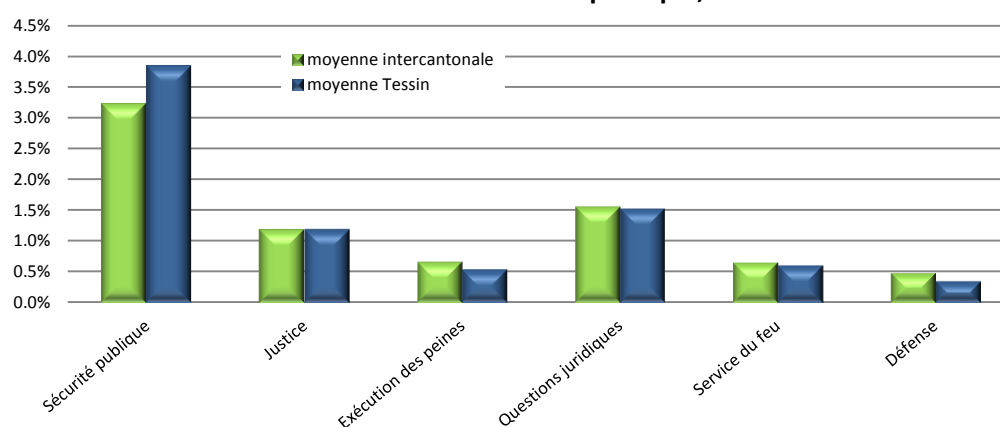
Au Tessin, l'Administration de la fortune et de la dette consomme environ 3% des ressources budgétaires au cours de la période 2008 à 2010 (Figure 16). Cela représente 402 francs par habitant (Figure 17). Les Conventions fiscales absorbent plus de 1% des ressources, soit 154 francs par habitant.

- Ces deux domaines coûtent par habitant davantage au Tessin qu'en moyenne (Figure 17) : Conventions fiscales (125 fr. de plus) ; Administration de la fortune et de la dette (+78 fr.).
- Si l'on corrige la moyenne pour tenir compte du différentiel de salaires de la fonction publique, les surcoûts par habitant sont les suivants (Figure 18) : Conventions fiscales (+126 fr. de plus, soit 444% de plus) ; Administration de la fortune et de la dette (+91 fr. ; +29%).

## 9. Comparaison pour la fonction « Ordre et sécurité publique, défense »

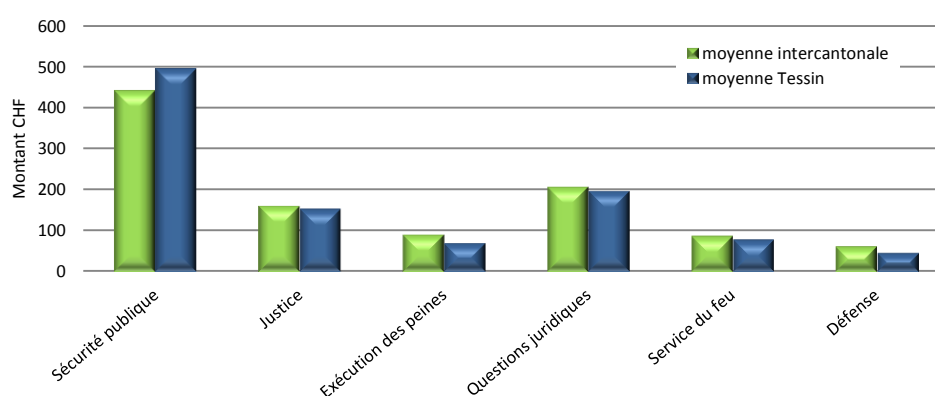
Cette section compare les dépenses des principaux domaines de la fonction « Ordre et sécurité publique, défense » des collectivités publiques tessinoises avec les dépenses de la moyenne des cantons suisses. Au Tessin cette fonction est la sixième fonction la plus coûteuse avec 1'043 francs par habitant (8% des dépenses totales). Elle occasionne le sixième plus important surcoût par rapport à la moyenne corrigée pour tenir compte du niveau des salaires (+31 fr. par habitant, soit 3% de plus que la dépense intercantonale moyenne par habitant).

**Figure 19** Part des principaux domaines de la fonction « Ordre et sécurité publique, défense »



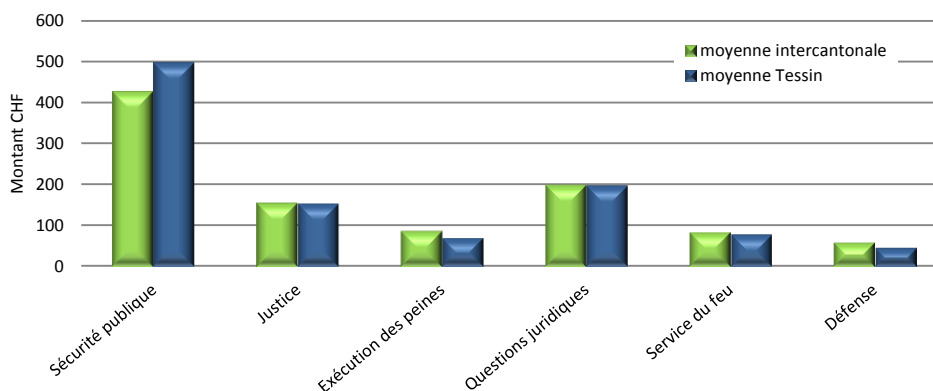
Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.

**Figure 20** Dépenses par habitant pour les principaux domaines de la fonction « Ordre et sécurité publique, défense »



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.

**Figure 21** Dépenses par habitant corrigées pour les principaux domaines de la fonction « Ordre et sécurité publique, défense »



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS), Office fédéral de la statistique. Propres calculs.

Au Tessin, comme en moyenne dans l'ensemble des cantons suisses, la Sécurité publique est à l'intérieur de la fonction « Ordre et sécurité publique, défense » le domaine qui consomme le plus de ressources budgétaires au cours de la période 2008 à 2010 (Figure 19). Avec près de 4%, ce domaine devance Questions juridiques (1.5%). En francs par habitant, Sécurité publique coûte 497 francs contre 198 francs pour Questions juridiques.

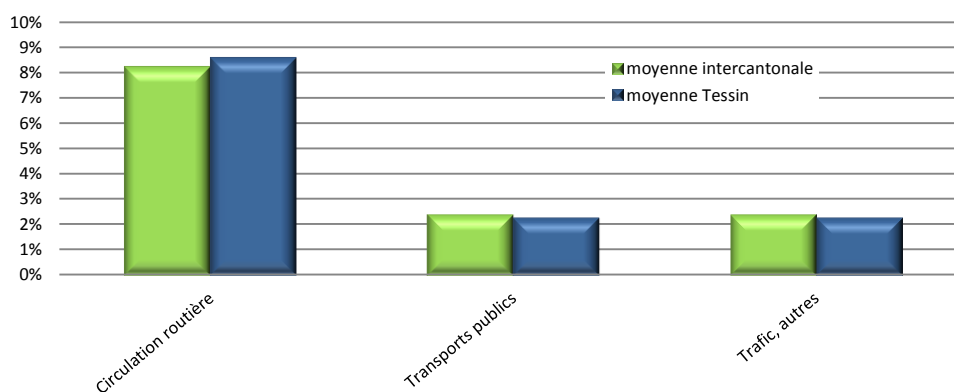
On constate toutefois des écarts entre le Tessin et la moyenne des cantons suisses.

- Hormis Sécurité publique, tous les domaines consomment par habitant moins de ressources au Tessin (Figure 20) : Exécution des peines (21 fr. de moins) ; Défense (-17 fr.) ; Questions juridiques (-10 fr.) ; Service du feu (-9 fr.) ainsi que Justice (-8 fr.).
- Le domaine Sécurité publique coûte 53 francs par habitant de plus au Tessin qu'en moyenne intercantonale (Figure 20).
- Si l'on corrige la moyenne pour tenir compte du différentiel de salaires de la fonction publique, le surcoût par habitant du domaine Sécurité publique s'élève à 71 francs, soit 17% (Figure 21).

## 10. Comparaison pour la fonction « Trafic et télécommunications »

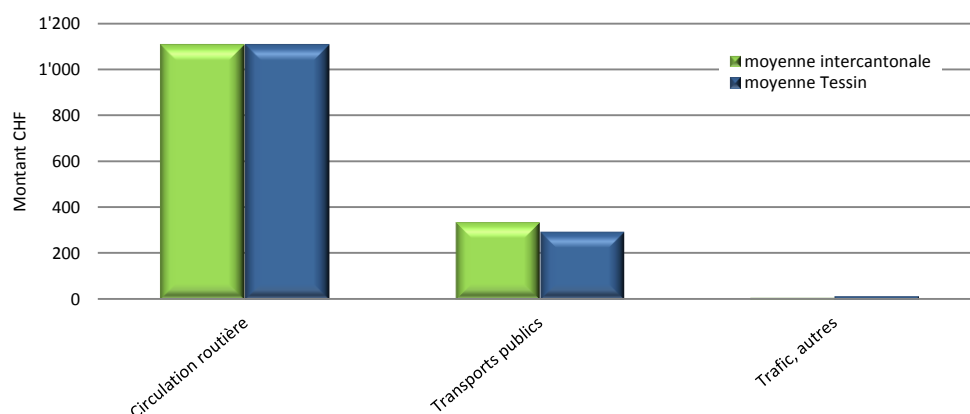
Cette section compare les dépenses des principaux domaines de la fonction « Trafic et télécommunications » des collectivités publiques tessinoises avec les dépenses de la moyenne des cantons suisses. Au Tessin cette fonction est la troisième plus coûteuse avec 1'422 francs par habitant (11% des dépenses totales). Elle occasionne le septième plus important surcoût par rapport à la moyenne corrigée pour tenir compte du niveau des salaires (+22 fr. par habitant, soit 2% de plus que la dépense intercantonale moyenne par habitant).

**Figure 22** Part des principaux domaines de la fonction « Trafic et télécommunications »



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.

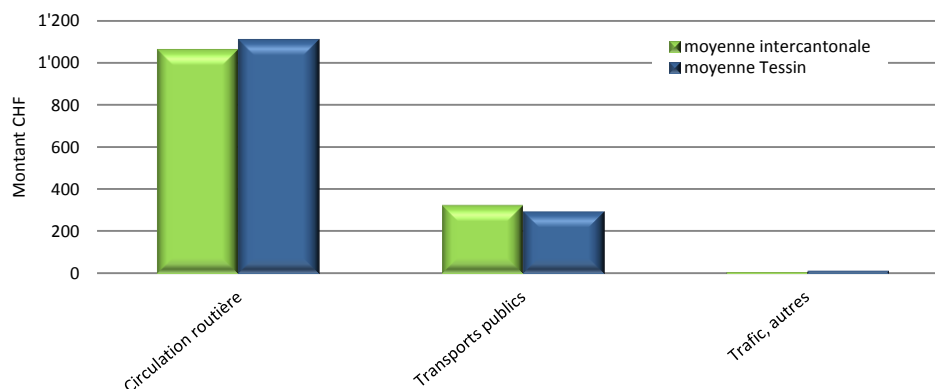
**Figure 23** Dépenses par habitant pour les principaux domaines de la fonction « Trafic et télécommunications »



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.



**Figure 24** Dépenses par habitant corrigées pour les principaux domaines de la fonction « Trafic et télécommunications »



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS), Office fédéral de la statistique. Propres calculs.

Au Tessin, comme en moyenne dans l'ensemble des cantons suisses, le domaine « Circulation routière » consomme plus de 8% des ressources budgétaires au cours de la période 2008 à 2010 (Figure 22). Les deux autres domaines -Transports publics ; Trafic et autres- sont à 2%. En francs par habitant, Circulation routière coûte 1'111 francs par habitant (Figure 23).

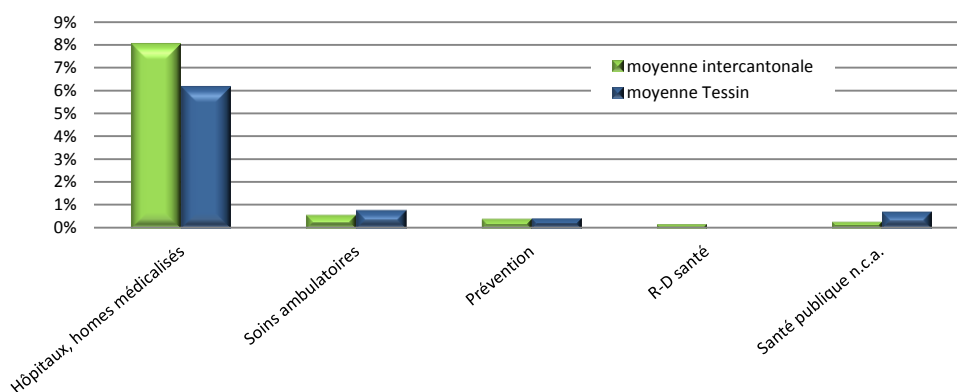
On constate toutefois des écarts entre le Tessin et la moyenne des cantons suisses.

- Le domaine « Transports publics » consomme par habitant 42 francs de moins au Tessin (Figure 23).
- Le domaine « Circulation routière » consomme tout autant au Tessin qu'en moyenne non corrigée (Figure 23).
- Le domaine Trafic et autres coûte 6 francs par habitant de plus au Tessin qu'en moyenne intercantonale (Figure 23).
- Si l'on corrige la moyenne pour tenir compte du différentiel de salaires de la fonction publique, les surcoûts par habitant sont les suivants (Figure 24) : Circulation routière (45 fr. de plus, soit 4% de plus) ; Trafic et autres (+6 fr. ; +69%).

## 11. Comparaison pour la fonction « Santé »

Cette section compare les dépenses des principaux domaines de la fonction « Santé » des collectivités publiques tessinoises avec les dépenses de la moyenne des cantons suisses. Au Tessin cette fonction est la cinquième plus coûteuse avec 1'055 francs par habitant (8% des dépenses totales). Elle occasionne un coût inférieur à la moyenne corrigée pour tenir compte du niveau des salaires (-226 fr. par habitant, soit 18% de moins que la dépense intercantonale moyenne par habitant).

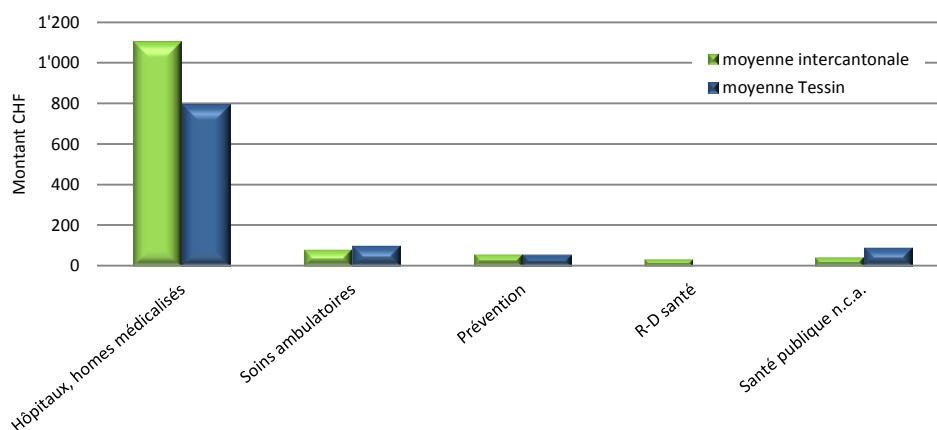
**Figure 25 Part des principaux domaines de la fonction « Santé »**



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.

Note : n.c.a. = non catégorisée ailleurs

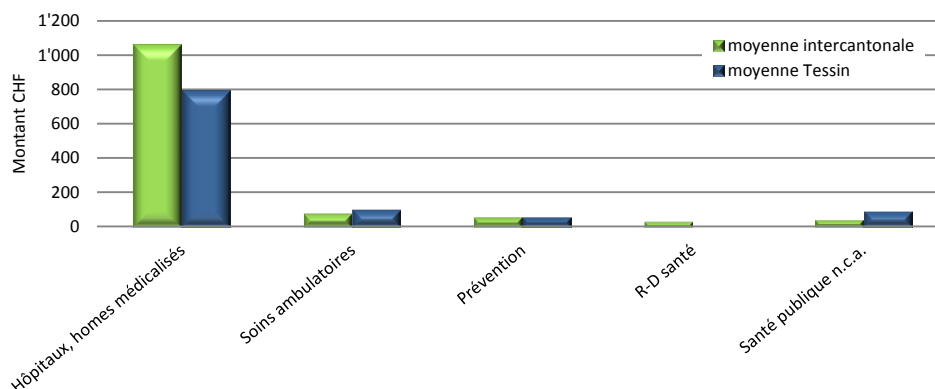
**Figure 26 Dépenses par habitant pour les principaux domaines de la fonction « Santé »**



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.

Note : n.c.a. = non catégorisée ailleurs

**Figure 27 Dépenses par habitant corrigées pour les principaux domaines de la fonction « Santé »**



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS), Office fédéral de la statistique. Propres calculs.

Note : n.c.a. = non catégorisée ailleurs

Au Tessin, comme en moyenne dans l'ensemble des cantons suisses, un domaine domine à l'intérieur de la fonction « Santé » au cours de la période 2008 à 2010 (Figure 25). Il s'agit de « Hôpitaux, homes médicalisés ». Ce domaine consomme 6% des ressources budgétaires (Figure 25), soit 797 francs par habitant (Figure 26). Les domaines « Soins ambulatoires » et « Santé publique n.c.a » représentent environ 0.1% des ressources budgétaires au Tessin. Respectivement, cela représente 105 francs et 95 francs par habitant. Les autres domaines n'ont pas d'importance significative. Il s'agit des domaines « Prévention » et « R-D santé ».

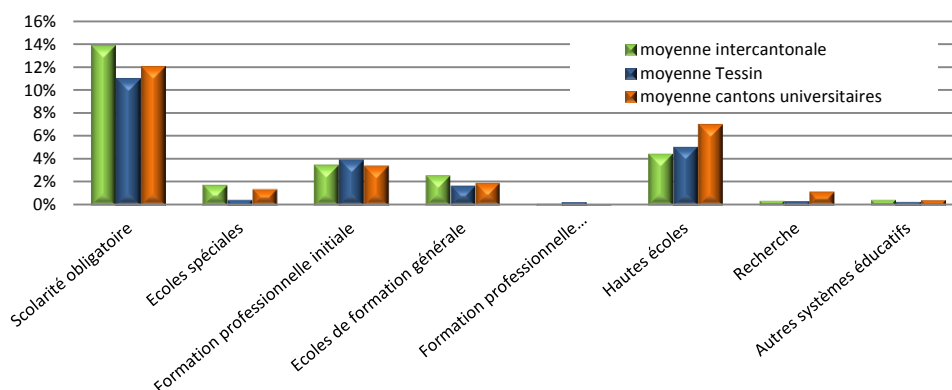
On constate des écarts entre le Tessin et la moyenne des cantons suisses.

- Certains domaines consomment par habitant moins de ressources au Tessin (Figure 26) : « Hôpitaux, homes médicalisés » (265 fr. de moins) et « R-D santé » (31 fr.).
- Un autre domaine engendre les mêmes coûts au Tessin qu'en moyenne intercantonale. Il s'agit de « Prévention ».
- Les domaines restant consomment davantage de ressources par habitant au Tessin qu'en moyenne pour les cantons suisses. Il s'agit de « Soins ambulatoires » et « Santé publique n.c.a ». Respectivement ces domaines ont un coût supérieur de 20 fr. et 49 fr. par habitant.
- Si l'on corrige la moyenne pour tenir compte du différentiel de salaires de la fonction publique, les surcoûts par habitant sont les suivants (Figure 27) : « Soins ambulatoires » (23 fr. de plus, soit 28%) et « Santé publique n.c.a » (+51 fr. ; +116%).

## 12. Comparaison pour la fonction « Formation »

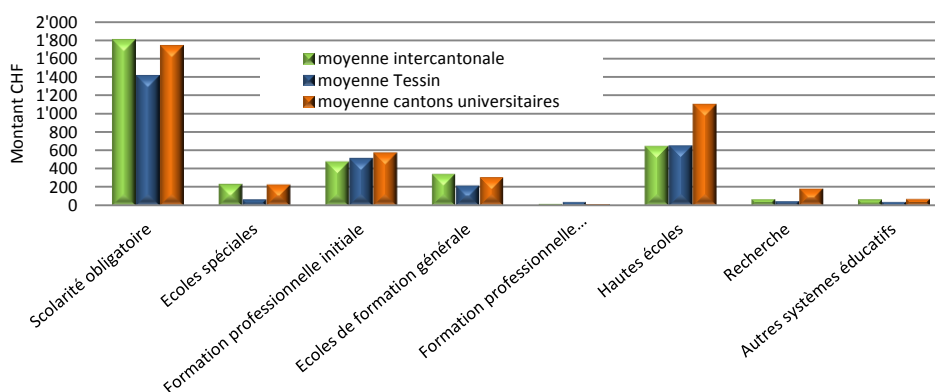
Cette section compare les dépenses des principaux domaines de la fonction « Formation » des collectivités publiques tessinoises avec les dépenses de la moyenne des cantons suisses et avec la moyenne des cantons universitaires uniquement. Rappelons qu'au Tessin la fonction « Formation » est la deuxième fonction la plus coûteuse avec 3'025 francs par habitant (23% des dépenses totales). Elle occasionne un coût inférieur à la moyenne corrigée pour tenir compte du niveau des salaires (-524 fr. par habitant, soit 15% de moins que la dépense intercantonale moyenne par habitant).

**Figure 28** Part des principaux domaines de la fonction « Formation »



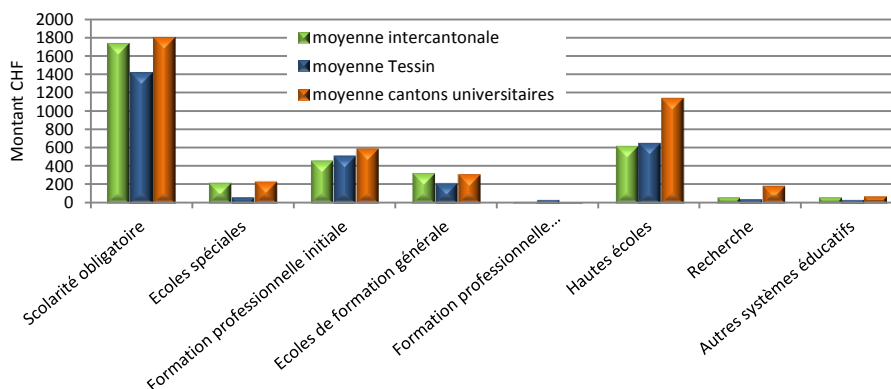
Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.

**Figure 29** Dépenses par habitant pour les principaux domaines de la fonction « Formation »



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.

**Figure 30** Dépenses par habitant corrigées pour les principaux domaines de la fonction « Formation »



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS), Office fédéral de la statistique. Propres calculs.

Au Tessin, comme en moyenne dans l'ensemble des cantons universitaires, trois domaines à l'intérieur de la fonction « Formation » consomment plus de 2% des ressources budgétaires au cours de la période 2008 à 2010 (Figure 28). Il s'agit de (a) « Scolarité obligatoire », (b) « Hautes écoles » et (c) « Formation professionnelle initiale ». Un autre domaine s'approche de la barre des 2% : « Ecole de formation générale ». En francs par habitant ces quatre domaines sont également ceux qui coûtent le plus cher avec plus de 221 francs par habitant (Figure 29). Les deux domaines les plus coûteux sont : « Scolarité obligatoire » (1'421 fr. par habitant) et « Hautes écoles » (660 fr.).

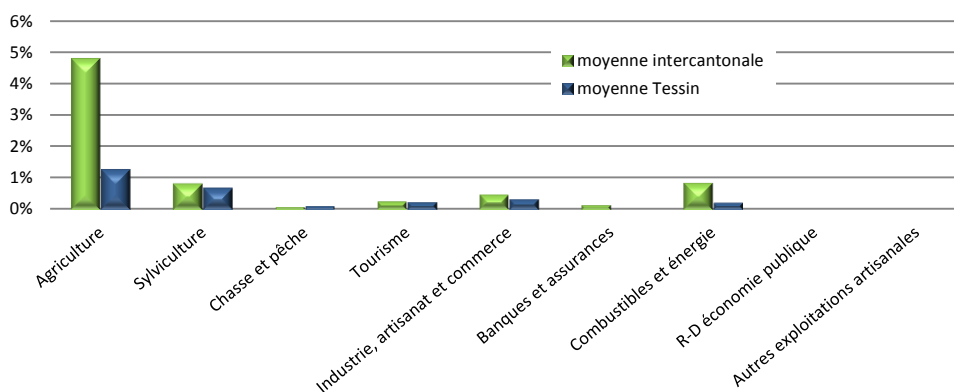
On constate toutefois des écarts entre le Tessin et la moyenne des cantons suisses.

- Plusieurs domaines consomment par habitant moins de ressources au Tessin (Figure 29) : « Hautes écoles » (489 fr. de moins) ; « Scolarité obligatoire » (-386 fr.) ; « Ecoles spécialisées » (-176 fr.) ; « Recherche » (-145 fr.) ; « Ecole de formation générale » (-101 fr.) ; « Formation professionnelle initiale » (-82 fr.) et « Autres systèmes éducatifs » (-34 fr.).
- Un seul domaine coûte par habitant davantage au Tessin qu'en moyenne des cantons universitaires (Figure 29) : « Formation professionnelle supérieure » (23 fr. de plus).
- Si l'on corrige la moyenne pour tenir compte du différentiel de salaires de la fonction publique, seul le domaine « Formation professionnelle supérieure » affiche un surcoût (Figure 30) (23 fr. de plus, soit 117% de plus).

### 13. Comparaison pour la fonction « Economie publique »

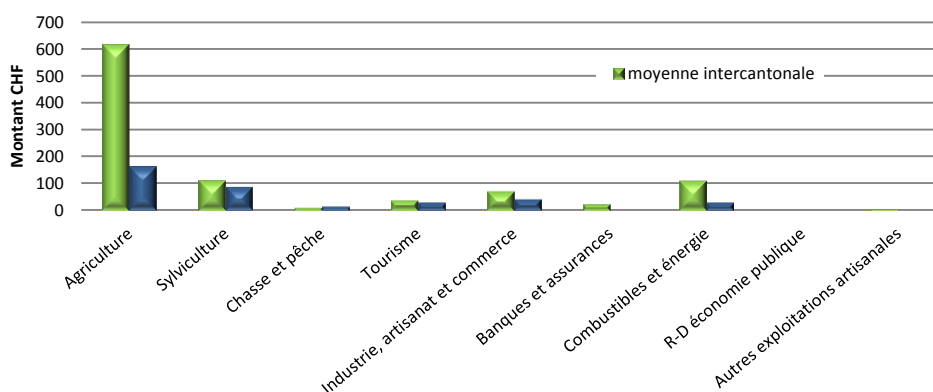
Cette section compare les dépenses des principaux domaines de la fonction « Economie publique » des collectivités publiques tessinoises avec les dépenses de la moyenne des cantons suisses. Rappelons qu’au Tessin la fonction « Economie publique » est la fonction la moins coûteuse avec 367 francs par habitant (3% des dépenses totales). Elle occasionne un coût inférieur à la moyenne corrigée pour tenir compte du niveau des salaires (-584 fr.par habitant, soit 61% de moins que la dépense intercantonale moyenne par habitant).

**Figure 31 Part des principaux domaines de la fonction « Economie publique »**



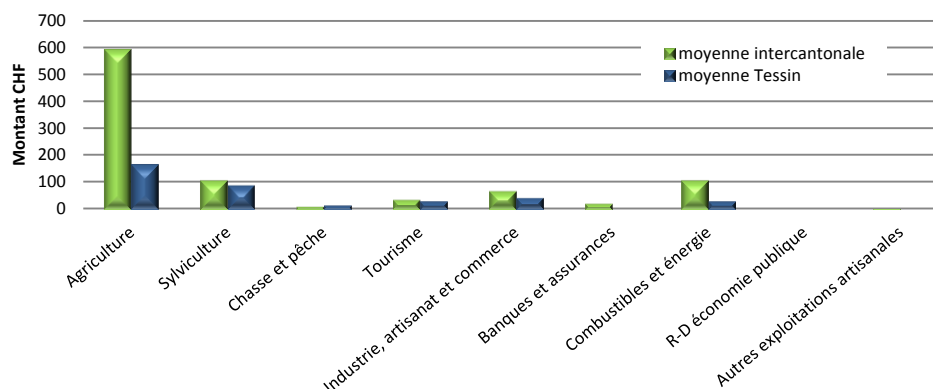
Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.

**Figure 32 Dépenses par habitant pour les principaux domaines de la fonction « Economie publique »**



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.

**Figure 33** Dépenses par habitant corrigées pour les principaux domaines de la fonction « Economie publique »



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS), Office fédéral de la statistique. Propres calculs.

Au Tessin, comme en moyenne dans l'ensemble des cantons suisses, l'Agriculture est à l'intérieur de la fonction « Economie publique » le domaine qui consomme le plus de ressources budgétaires au cours de la période 2008 à 2010 (Figure 31).

On constate toutefois des écarts entre le Tessin et la moyenne des cantons suisses.

- Plusieurs domaines consomment par habitant moins de ressources au Tessin qu'en moyenne intercantonale (Figure 32) : « Agriculture » (454 fr. de moins) ; « Combustible et énergie » (-83 fr.) ; « Industrie, artisanat et commerce » (-30 fr.) ; « Sylviculture » (-24 fr.) ; « Banques et assurances » (-23 fr.) ; « Tourisme » (-9 fr.) et « Autres exploitations artisanales » (-3 fr.).
- Un autre domaine coûte par habitant davantage au Tessin qu'en moyenne (Figure 32 et Figure 33) : « Chasse et pêche » (3 fr. de plus).
- Le domaine « R-D économie publique », quant à lui, consomme le même nombre de ressources au Tessin qu'en moyenne intercantonale.

## 14. Degré de centralisation : Comparaison de la part des dépenses des collectivités assumées par le seul échelon cantonal

Il n'est pas aisé de déterminer le degré de centralisation des tâches publiques auprès du canton, respectivement de décentralisation auprès des communes sur la base de la statistique financière de la Suisse. En effet, de nombreuses tâches sont enchevêtrées ou font l'objet d'un partage des charges entre les deux échelons. Malgré ces difficultés, nous avons tenté, à travers la Figure 34, de quantifier pour chaque fonction la part supportée par le seul échelon cantonal.

Au Tessin, comme dans les autres cantons suisses, seules les dépenses relatives à (a) Protection et aménagement du territoire et (b) Culture, sport et loisirs, église semblent être plutôt décentralisées : le budget de l'Etat du Tessin prend en charge moins de la moitié des dépenses publiques dans le canton (a=32% ; b=26%).

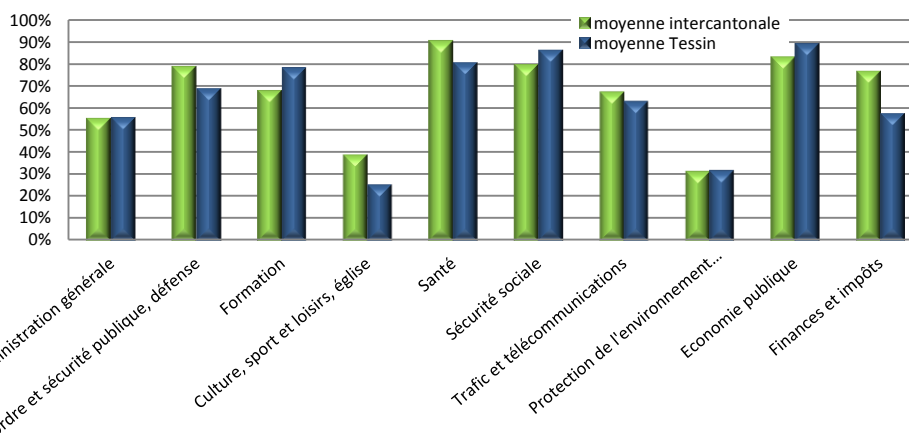
Pour les huit autres fonctions, le budget de l'Etat du Tessin prend en charge plus de la moitié des dépenses publiques dans le canton. Cette part dépasse les trois-quarts s'agissant de : (a) Economie publique (90%) ; (b) Sécurité sociale (87%) ; (c) Santé (81%) et (d) Formation (79%).

Certaines tâches semblent plus centralisées au Tessin qu'en moyenne intercantonale. Il s'agit de Formation (11% de plus dans le budget de l'Etat) ; Sécurité sociale (+7%) et Economie publique (+6%).

On rappellera ici que la Formation et la Sécurité sociale sont les tâches qui coûtent le plus par habitant avec respectivement 3'025 francs et 2'823 francs par habitant. On rappellera également que c'est pour la fonction Sécurité sociale que le surcoût par rapport à la moyenne intercantonale corrigée est le plus important avec 712 francs

D'autres tâches semblent moins centralisées qu'ailleurs : Finances et impôts (-19%) ; Culture, sport et loisirs, église (-14%) ; Ordre et sécurité publique, défense (-10%) ; Santé (-10%) et Trafic et télécommunications (-4%).

**Figure 34** Part des dépenses supportées par le seul échelon cantonal pour chaque fonction



Source : Statistique financière de la Suisse 2008, 2009 et 2010, Administration fédérale des finances. Propres calculs.